

Envie d'agir – Projets Jeunes 2019

Le programme « **ENVIE D'AGIR – PROJETS JEUNES** »
est mis en œuvre dans le département d'Indre et Loire

par la **Direction Départementale de la Cohésion sociale, Pôle Jeunesse et Sports.**

Le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Tours, le BIJ sont partenaires de ce programme.

Il vise **les objectifs** suivants :

- ✓ Développer le **sens des responsabilités** individuelles et collectives des jeunes et leur **implication dans la vie locale**
- ✓ Contribuer à leur **insertion sociale et professionnelle**
- ✓ Encourager leur **capacité d'action et de création**
- ✓ Promouvoir une **image positive des jeunes**

« ENVIE D'AGIR - PROJETS JEUNES »	
Age	11-30 ans inclus
Types de Projets	Premiers projets, de préférence collectifs, à fort caractère de proximité Actions d'animation locale et cohésion sociale, Actions de solidarité locale ou internationale (avec restitution dans le département) Créations culturelles, artistiques, sous condition de diffusion locale, Tous domaines, sauf création d'activité économique.
Projets exclus	Voyages Projets en lien direct ou indirect avec un cursus scolaire ou universitaire Participation à des raids ou des compétitions. Projets d'étude ou de recherche.

Prix	Jusqu'à 1300 €
Critères techniques d'éligibilité	Initiatives et projets portés par les jeunes. Si le projet est porté par une association, elle doit avoir moins de 3 ans.
Critères d'appréciation	Engagement, motivation, impact sur le parcours personnel des jeunes, utilité sociale ou impact local. Faisabilité, projet s'inscrivant dans la durée
Accueil, accompagnement et suivi	Pour plus d'informations : Fatima Ait Ouaret 02.47.70.11.22, Katia Blondeau 02.47.70.11.27, accueil 02.47.70.11.00 ou auprès du BIJ ou des PIJs d'Indre et Loire - www.informationjeunesse-centre.fr ou des animateurs (trices) du réseau Initiatives jeunes 37 – site : www.rij37.fr
Parrainage	Il est recommandé de chercher différents partenariats pour la mise en œuvre du projet, notamment partenariat en nature.
Engagement des lauréats	Engagement contractuel : restitution du prix en cas de non-réalisation du projet dans les délais indiqués dans les règlements. Rapport d'activité obligatoire après réalisation du projet.
Instance de décision	jury départemental En 2018 : 2 sessions (mai et novembre) Présentation par le(s) jeune(s) du projet devant le jury. Composition du jury : partenaires, experts, coordinateurs Jeunesse,....